

## Communiqué de presse

---

Auxiliaire d'accompagnement auprès des personnes âgées en EMS

### **Un nouveau dispositif de formation innovant**

*Genève, le 14 mai 2019* – La Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (Fegems), en collaboration avec l'Hospice Général (Hg) et l'Office cantonal de l'emploi (OCE), vient de lancer un nouveau dispositif de formation novateur d'auxiliaire d'accompagnement. Sous l'impulsion du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES), l'objectif de ce dispositif est double : permettre à des personnes sans qualification ni expérience professionnelles d'intégrer le marché du travail et doter le secteur des EMS d'un nouveau profil métier spécialement conçu pour l'accompagnement des personnes âgées dans les institutions de soins de longue durée. Le Département de la cohésion sociale, via l'implication de l'Hg, soutient également la démarche.

Le 1<sup>er</sup> avril dernier, vingt personnes sans formation ni expérience dans le secteur des EMS ont démarré la nouvelle formation d'auxiliaire d'accompagnement (AA), dans le cadre d'un projet pilote qui s'étend sur une période de trois ans et qui implique quatre institutions membres de la Fegems (réparties sur sept sites au total). Les participantes et participants de cette première volée du dispositif AA proviennent de l'Hg et de l'OCE. Ils bénéficieront de cent vingt heures de formation interdisciplinaire et de trente heures de spécialisation dans le secteur d'activité qu'ils auront choisi, avant d'intégrer une équipe d'un établissement.

Le programme conçu par la Fegems, en collaboration avec ses partenaires, est un dispositif de formation et d'insertion professionnelle innovant, qui alterne entre contenus théoriques et expériences pratiques acquises sur le lieu de formation, favorisant ainsi une immersion rapide dans l'environnement de travail. Une autre force incontestable du dispositif est son approche interdisciplinaire. Enfin, selon la spécialisation choisie et pour consolider leur profil d'auxiliaire d'accompagnement adapté aux besoins des institutions, les participantes et participants sont appelés à suivre un module de formation des aides en soins et accompagnement ou des employés en intendance (niveau attestation de formation professionnelle), auprès des organisations du monde du travail, en l'occurrence l'OrTra Santé Social ou l'OrTra Intendance. En raison des conditions-cadres propres à chacun des partenaires, la durée de la formation n'est pas la même selon que les personnes sont adressées par l'Hg ou par l'OCE : dans le premier cas, elle est de douze mois à 60%, dans le second de six mois à 90%.

Au terme de la formation, les participantes et participants obtiennent une attestation à l'introduction au travail interdisciplinaire dans le secteur des EMS, leur permettant de trouver

un emploi dans le secteur des soins de longue durée ou de poursuivre et ainsi d'opter pour une formation qualifiante.

Financé par l'OCE et l'Hg, le dispositif de formation et d'insertion professionnelle est piloté et coordonné par la Fegems. Pour rappel, un dispositif de formation similaire avait été conduit entre 2013 et 2016 par l'EMS Les Marronniers, à Chêne-Bougeries, déjà en collaboration avec l'Hg et l'OCE. Au printemps 2018, le Conseiller d'État Mauro Poggia, chargé du DSES, avait sollicité les partenaires pour développer et déployer un dispositif dans l'ensemble du secteur des EMS.

La réussite du projet et sa pérennisation dépendent largement de l'engagement fort des partenaires pour mettre à disposition les compétences et les moyens nécessaires, ainsi que des efforts consentis par les établissements qui accueillent, forment, encadrent et intègrent les participantes et participants. De vingt la première année, le nombre de personnes en formation AA devrait passer à trente la deuxième année du projet pilote et à quarante la troisième, soit un total de nonante personnes formées sur les trois ans. Les EMS Les Marronniers et Les EMS de Lancy sont associés dès la première année du projet, auxquels viendront s'ajouter les Résidences RPSA (Les Charmilles, Liotard et Petite Boissière) dès 2020.

**Contact :**

Fegems : Florian Erard, 022 718 18 65, [erard@fegems.ch](mailto:erard@fegems.ch)

Hospice Général : Sabina Cervoni, 022 420 59 77, [sabina.cervoni@hospicegeneral.ch](mailto:sabina.cervoni@hospicegeneral.ch)

Office cantonal de l'emploi : Catherine Santoru, 079 417 33 89, [catherine.santoru@etat.ge.ch](mailto:catherine.santoru@etat.ge.ch)

**La Fegems**

Fondée en 1998, la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (Fegems) est une association professionnelle à but non lucratif, qui regroupe 44 établissements membres. Sa finalité est d'appuyer ses membres dans leurs missions au service de la personne âgée en perte d'autonomie. A ce titre, elle représente ses membres auprès des pouvoirs publics et des partenaires, défend leurs intérêts, favorise le travail en réseau et s'efforce d'anticiper les évolutions du secteur. Elle apporte un conseil professionnel sur les plans médical, juridique, administratif et technique. La Fegems est une association membre de la PLATEFORME des associations d'aînés de Genève et de CURAVIVA Suisse.